

Rapport - Conseil du 25/01/2021

Objet : Proposition de motion introduite par M. Mohamed OURIAGHLI, Mme Soetkin HOESSEN et Mme Marie NAGY, Conseillers communaux, au nom des groupes PS, ECOLO-GROEN et DéFI.

Motion relative au projet « SmartMove » proposé à la concertation par la Région bruxelloise aux deux autres Régions

Considéran

Vu l'avant-projet d'ordonnance du gouvernement bruxellois d'instaurer une tarification kilométrique intelligente (SmartMove) ;

Considérant que la Région de Bruxelles-Capitale connaît une situation de congestion automobile particulièrement difficile, et que cette situation a été reconnue à plusieurs reprises dans des rapports réalisés par des institutions internationales et fédérales, des bureaux d'étude, des associations, des entreprises privées actives dans la mobilité ;

Considérant que les problèmes de congestion automobile impactent la qualité de vie de l'ensemble des habitants et des navetteurs venant de toutes les communes situées dans les deux autres Régions, ainsi que des acteurs économiques et des visiteurs d'une métropole ;

Considérant que tous les Bruxellois.e.s et usagers de la ville souffrent de la pollution de l'air urbain engendrée par cette congestion qui touche de façon disproportionnée les ménages précarisés, les enfants et les personnes âgées ;

Considérant le coût annuel estimé des embouteillages qui engendre une perte de 4% du PIB de la Belgique et affectent donc grandement l'économie belge (8 milliards € par an selon l'OCDE) et celle de la Région bruxelloise (511 millions € par an pour les entreprises bruxelloises, et 1,6 milliard € par an à la Région bruxelloise) ;

Considérant que la promotion de la multimodalité des ménages est un enjeu central de cette législature ;

Considérant qu'en 2011, les gouvernements des trois régions avec l'appui du gouvernement fédéral ont signé un accord politique suivi d'un accord de coopération en 2014 pour aller dans ce sens ;

Considérant que la lutte contre la congestion automobile est l'affaire des trois exécutifs régionaux et du gouvernement fédéral, et qu'un fédéralisme de coopération, de bonne foi, et de bonne coopération, peut permettre de remporter cette lutte ;

Considérant que le gouvernement régional a décidé d'accroître de façon considérable ses investissements dans les transports en commun dans les années à venir ;

Considérant que le projet « SmartMove » tend à organiser une fiscalité sur base de l'utilisation des voitures et non plus la simple possession du véhicule ;

Considérant que 61% des ménages à Bruxelles-Ville ne possèdent pas de voiture ;

Considérant que le Gouvernement bruxellois affirme dans sa déclaration de politique générale son souhait de conclure un accord de coopération entre Régions visant à mettre en œuvre une tarification kilométrique intelligente des véhicules légers sur la zone métropolitaine ou l'ensemble du territoire national ;

Considérant que le projet de réforme fiscale « SmartMove » est soumis par le Gouvernement bruxellois à la concertation aux autres Régions, aux acteurs socioéconomiques et au Gouvernement fédéral ;

Considérant la nécessité d'une réforme fiscale automobile juste, notamment pour les revenus bas et moyens.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Soutient le Gouvernement de la Région bruxelloise dans sa démarche de réformer la fiscalité automobile en passant d'une tarification à la possession à une tarification à l'usage ;

Demande au Gouvernement bruxellois :

- de garantir que sa réforme n'ait pas d'impact social négatif, conformément à l'engagement pris dans la déclaration de politique générale ;
- de poursuivre ses efforts pour améliorer de façon considérable les investissements dans les alternatives à la voiture et plus particulièrement dans les transports en commun (métro, tram, bus), dans les modes actifs, ainsi qu'aux aménagements de l'espace public ;
- d'avoir une attention particulière à l'impact économique de la réforme ;
- de poursuivre le dialogue avec les partenaires sociaux ;
- à partir du projet votée au Gouvernement bruxellois comme base de discussion, de poursuivre la concertation active, positive et constructive avec les entités fédérées en vue d'obtenir un accord sur une tarification kilométrique applicable à l'ensemble de la zone métropolitaine ou l'ensemble du territoire national ;
- de porter attention, lors de cette concertation, à un modèle de calcul de la tarification affiné et le plus équitable possible.

(s) Mohamed OURIAGHLI, Soetkin HOESSEN et Marie NAGY, au nom des groupes PS, ECOLO-GROEN et DéFI.

Annexes :

